

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 16 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVACHER Thierry, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2026.

Présents : M. LEVACHER Thierry, Maire, Mmes : CÉSAR Anne-Claire, CORDIEZ Christine, DESHUMEURS Carmela, TREINS Marion, MM : BUNLON Dominique, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe, PIERRE Alain.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Mantes la Jolie
Le : 17/04/2026
Et
Publication ou notification du :
17/04/2026

Pouvoirs :

DE BERTRAND France a donné pouvoir à DESHUMEURS Carmela
GACEMI Agnès a donné pouvoir à CORDIEZ Christine
LEGER Céline a donné pouvoir à LECUIR Christophe
CASTIGLIONE Arnaud a donné pouvoir à GOMEZ José

A été nommé secrétaire : Christophe LECUIR

2026-IV-24 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

L'instruction comptable M57 dispose que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES exercice 2025	842 372,13 €	202 572,08 €
DEPENSES exercice 2025	744 266,36 €	158 743,14 €
Résultat	98 105,77 €	43 828,94 €
Résultat antérieur reporté au 31/12/2024	530 092,40 €	61 046,40 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025	628 198,17 €	104 875,34 €

Les restes à réaliser 2025 se détaillent comme suit :

- En dépenses : 73.700,00 €
- En recettes : 210.000,00 €

Soit un solde créditeur de 136.300,00 €

Il est proposé d'affecter au budget primitif 2026, les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- à la ligne R001 du budget 2026, **104.875,34 €** constatant l'excédent d'investissement
- à la ligne R002 du budget 2026, **628.198,17 €** constatant l'excédent de fonctionnement.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif aux résultats du compte financier unique 2025,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026-II-03 du 13 février 2026 approuvant le compte financier unique 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 30 mars 2026,

Constatant que le compte financier unique 2025 présente un excédent de fonctionnement de 628.198,17 € et un excédent d'investissement de 104.875,34 €,

Constatant que le solde créditeur des restes à réaliser s'élève à 136.300,00 €,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025 qui doit apurer obligatoirement le déficit éventuel d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1 : **D'affecter** à la ligne R001 du budget 2026, 104.875,34 € constatant l'excédent d'investissement.

Article 2 : **D'affecter** à la ligne R002 du budget 2026, 628.198,17 € constatant l'excédent de fonctionnement.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par courrier devant Monsieur le Maire et d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la commune, affichée sur les panneaux d'affichage et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Tacoignières.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/04/2026

Le Maire
Thierry LEVACHER



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217806058-20260416-2026_IV_24-